

N° 2025-018

## AVENANT TRANSPORT DU CARTON DU QUAI DE TRANSFERT

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

### Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Le président rappelle qu'en vertu du marché N°2024COVA004, notifié le 16 octobre 2024, la prestation de transport des déchets issus du quai de transfert de Valezan a été confiée à l'entreprise NANTET LOCABENNES moyennant une rémunération au transport pour un maximum de 850 000 € HT par an. La destination (exutoire) des déchets transportés est fixée par Savoie Déchets à qui la COVA a délégué sa compétence « traitement des déchets ». La destination (exutoire) pour le carton indiqué dans le présent marché est le centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Savoie Déchets a décidé de fermer le centre de tri de Gilly-sur-Isère le 31 décembre 2024 et de confier, par prestation de service, la mise en balle du carton à l'entreprise Tri Vallées.

Le présent avenant a pour objet de changer la destination du carton tel que définie au présent marché.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les cartons en provenance du quai de transfert de Valezan seront à livrer sur le site de Tri Vallées situé rue Gustave Eiffel - 73 200 GILLY-SUR-ISERE.

Le présent avenant n'a pas d'impact sur le montant global du marché et ses prix unitaires.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-088 du 2 octobre 2024 attribuant le marché de transport des déchets issus du quai de transfert de Valezan à l'entreprise Nantet Locabennes.

AUTORISE le Président à signer l'avenant cité ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENNAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

